

LEADER 2023-2027

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne

FICHE PROJET

Achat d'un pressoir de vendange à raisins

Réf. appel à projet	1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »
Réf. objectifs	<u>Objectif stratégique</u> : Favoriser l'émergence et la pérennité des activités économiques, en particulier celles à fort impact social et environnemental ; <u>Objectif opérationnel</u> : Accompagner vers l'emploi et promouvoir les métiers en tension.

Date rédaction doc	Mars 24	Planning prévisionnel projet	Printemps 2024 – été 2024
--------------------	---------	------------------------------	---------------------------

Porteur de projet (statut)		Les Ateliers de Maurienne (privé)	
<input type="checkbox"/> Tarentaise	<input type="checkbox"/> Arlysère	<input checked="" type="checkbox"/> Maurienne	
<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> 5 communes	<input type="checkbox"/> SCoT	<input type="checkbox"/> Echelle GAL

DESCRIPTIF DU PROJET

« Les Ateliers de Maurienne » est une association de loi 1901 permettant l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité, par le travail dans le cadre de plusieurs activités : rénovation de meubles en bois et friperie qui récupère, trie et valorise des vêtements de seconde main, accompagnement et services de transport à la personne, entreprises et collectivités, entretien d'espaces verts, et enfin travail et culture de la vigne (plantation, culture des parcelles, fabrication et commercialisation de vin).

Contexte

Depuis 2014, les Ateliers de Maurienne disposent d'un pressoir mixte pomme/raisin pour l'extraction de jus de raisin exclusivement. Il a été financé par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, à la suite du lancement de l'activité vigne en 2007.

L'association consolide depuis son activité vigne en biodynamie principalement et la surface de vigne se développe : à ce jour, 1,5 hectares sont en production, et 1.5 hectares sont plantés pour produire à partir de 2025 ou 2026.

Pour 1ha, il faut compter 2 000 à 3 000 L de jus supplémentaire à extraire, par an, sur les 3 prochaines années.

Le travail des vignes est réalisé par une équipe de salariés en insertion professionnelle encadré par un responsable d'atelier, personnel permanent de l'association. L'atelier vigne est le premier atelier proposé aux personnes éloignées de l'emploi car peu de bagage technique est nécessaire. Les personnes pourront intégrer d'autres ateliers dans un second temps. Le travail manuel en plein air est accessible au plus grand nombre. Il permet de reconnecter les personnes avec la nature et les exigences basiques d'une activité professionnelle : se lever tôt, effectuer une tâche durant plusieurs heures, se sociabiliser dans un cadre professionnel par exemple.



- L'effectif de salariés varie en fonction de l'évolution du parcours des personnes et des recrutements possibles. La durée du premier contrat est de 4 mois, puis un renouvellement est possible pour une durée de 2 ans au total. Les personnes peuvent alors rester affectées à l'atelier vigne ou intégrer un autre atelier, trouver un emploi en cours de parcours ou parfois abandonner.

Le travail de la vigne quant à lui suit la croissance des plantes, s'adapte aux aléas climatiques, et se caractérise par des pics saisonniers durant lesquels la charge de travail est élevée et à la charge du personnel permanent.



L'actuel pressoir présente les limites suivantes :

- Pénibilité du travail de manutention à chaque opération de pressage : entre 400 et 500 kg de raisins à manipuler, porter, pousser, brasser (et plusieurs fois par opération). Idem pour le nettoyage.
- Un temps de pressage long : 3 heures actuellement pour chacune des opérations de pressage avec une frustration des salariés qui parfois n'ont pas la possibilité d'aller au bout du procédé en une journée. C'est l'encadrant seul qui termine le travail.

Afin de favoriser la pérennité de cette activité économique à fort impact social et environnemental, d'augmenter la sécurité au travail dans la cave, l'association prévoit l'achat d'un équipement spécifique à l'extraction de jus de raisin.

Action prévue

Achat d'un pressoir de vendanges spécifique aux raisins

Objectif global du projet : favoriser la pérennité de cette activité économique à fort impact social et environnemental et réduire la pénibilité du travail tout en augmentant l'aspect sécurité

Objectifs opérationnels

- Renforcer la mission d'encadrement et d'accompagnement avec un équipement performant et ergonomique
- S'adapter aux variations structurelles de personnels.
- Réduire la pénibilité et augmenter la sécurité au travail. Le nouveau système sera plus ergonomique et offrira plus de sécurité dans sa manipulation pour le chargement et le nettoyage.
- Augmenter l'efficacité du travail en divisant le temps de pressage par 2
- Améliorer le rendement à l'extraction : 120-130 kilos de raisins égrappés pour 100 l de jus, contre 170 kilos actuellement.
- Améliorer la qualité de jus qui s'appréciera à la diminution du dépôt après décantation et de l'oxydation du jus quand il est en contact de l'oxygène de l'air.



Public cible

Personnel d'encadrement de l'activité vigne

Salariés CDDI en insertion travaillant sur cette activité

Elargissement potentiel à un nouveau public du fait de la baisse de la pénibilité physique du travail

Résultats attendus

L'environnement de travail sera plus sécurisé, plus serein et l'accompagnement des personnes en réinsertion facilité. Les variations d'effectifs de personnel en insertion seront plus faciles à gérer pour le personnel permanent (encadrants). La pénibilité physique de certaines tâches sera amoindrie.

Le rendement de jus sera optimisé et les résultats économiques améliorés.

REPONSES AUX CRITERES D'EVALUATION

Prise en compte de la transition énergétique et écologique

La culture de la vigne aux Ateliers de Maurienne est conduite en biodynamie. Il n'y a pas de produits phytosanitaires utilisés, sauf développement de maladie et nécessité de mettre en place des traitements curatifs (ce qui arrive en moyenne une fois tous les trois ans).

L'amélioration de la qualité du jus avec moins d'oxydation a pour conséquence la réduction du taux de sulfite dans le produit final. La commercialisation se fait majoritairement en Maurienne : 80 % à des cavistes et restaurateurs, 20 % en vente directe.

Valeur ajoutée par rapport à l'existant

Un équipement plus performant (rendements) et ergonomique (maniabilité et sécurité)

Concertation, approche partenariale

Avec la Maison Sociale du Département, France travail et la Mission locale Jeune qui adressent des personnes disposant d'un agrément spécifique pour intégrer des structures de réinsertion.

Avec la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, et les communs alentours sur lesquelles les Ateliers de Maurienne exploitent des parcelles de vigne.

Innovation

L'opération en elle-même ne relève pas d'une nouveauté pour le territoire TAM ni d'une innovation technologique particulière mais contribue au soutien d'une structure sociale unique en Maurienne.

Le nouvel équipement permettra d'imaginer le développement d'une nouvelle offre.

Effet levier de la subvention

L'aide européenne LEADER est essentielle pour soutenir une structure d'intérêt social dont l'équilibre économique est fragile. Soutenir leur activité économique c'est avant tout soutenir leur mission de réinsertion.

Suivi-évaluation envisagés

Critère qualitatif : retours du personnel encadrant sur l'impact de l'investissement sur la qualité de leur travail d'encadrement et de production

Critères quantitatifs : suivi des quantités de jus extrait sur les opérations de pressage et sur les résidus, suivi de la quantité de soufre utilisée lors de la vinification pour le traitement de l'oxydation.

ASPECTS FINANCIERS

Type de dépenses

Investissement Fonctionnement Investissement & fonctionnement

Montant total prévisionnel (€ HT) : **14 166,67 €**

Montant de dépenses éligibles présentées (€ HT) : **14 166,67 €**

Plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement	Autofinancement	TOTAL
72 %	18 %	10 %	100 %
10 200,00 €	2 550,00 €	1 416,67 €	14 166,67 €

Version après comité d'audition territorial